



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.11/2006/7  
11 août 2006

Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail du transport des denrées périssables (WP.11)

Soixante deuxième session  
Genève, 6 -9 novembre 2006  
Point 15 de l'ordre du jour provisoire

**PROGRAMME DE TRAVAIL**

Note du secrétariat

Le Comité des transports intérieurs **a adopté** le programme de travail pour la période 2006-2010 et a rappelé que ses organes subsidiaires ne devaient examiner leur propre programme de travail que tous les deux ans. Cet arrangement n'interdisait toutefois pas aux organes subsidiaires de modifier leur propre programme de travail chaque année, si nécessaire.

## **ACTIVITÉ 02.11: TRANSPORT DE DENRÉES PÉRISSEBLES**

### Harmonisation des règlements et des normes concernant le transport international de denrées périssables et facilitation de son fonctionnement

Priorité: 2

Exposé succinct: Examen de l'harmonisation et de la facilitation du transport international de denrées périssables régies par l'Accord ATP ainsi que la mise à jour de cet accord pour suivre le progrès technique en tenant compte des normes de sécurité et de qualité.

Travail à faire:

### **ACTIVITÉS PERMANENTES**

- a) Examen des propositions d'amendement concernant l'ATP pour assurer sa nécessaire mise à jour.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de 2007: Entrée en vigueur des révisions des annexes 1 et 2 de l'ATP.

- b) Échange d'informations sur l'application de l'ATP en vertu de l'article 6.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de 2006: Examen des informations échangées entre les Parties contractantes et de leurs conséquences sur l'application de l'ATP.

- c) Suivi de la résolution n° 243 sur «L'amélioration de la circulation des engins ATP pour le transport des denrées relevant de l'ATP» en vue d'une meilleure facilitation.

Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici la fin de 2006: Examiner, tous les ans, les difficultés rencontrées lors des franchissements de frontières par le transport de denrées périssables.

- d) Examen des définitions et des normes (de l'annexe 1) applicables au transport des denrées périssables à la suite du Protocole de Montréal (nouveaux matériaux réfrigérants et isolants) et des contraintes environnementales.

Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici la fin de 2006: Contribuer à favoriser les véhicules et les carburants moins polluants.

- e) Examen des méthodes mises au point par la Sous-Commission des stations d'essai de l'IIF et étude de procédures pour l'étiquetage énergétique.

Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de 2006: Être au courant du travail fait par l'IIF concernant le transport des denrées périssables et collecter des informations sur l'étiquetage énergétique.

- f)      Élaboration d'un manuel ATP. Priorité: 1  
Résultats escomptés d'ici la fin de 2007: Avoir une version finale du manuel  
comprenant les annexes révisées.
- g)      Compatibilité de la législation communautaire avec l'ATP. Priorité: 1  
Résultats escomptés d'ici la fin de 2006: Coopérer avec la Commission des  
Communautés européennes en vue d'harmoniser la réglementation européenne  
avec l'ATP.
-